

**RASSEMBLEMENT NATIONAL FCD
de RANDONNÉE PÉDESTRE
du 23 au 26 mai 2025
à SAINT-JEAN - SAINT-NICOLAS
(Hautes-Alpes)**

N° 0130/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Didier MERLINO, CTSN Randonnée pédestre ☎ : 07.86.00.36.32 - ✉ : didier.merlino83@orange.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du rassemblement national de randonnée pédestre diffusé sous le n° 0565/FCD/Activités/Sports du 16 septembre 2024

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité du club organisateur et support)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement du rassemblement et du séjour
- Annexes 5-1 et 5-2 : Autorisations parentales



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le rassemblement national de randonnée pédestre de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule du **23 au 26 mai 2025 dans les environs de SAINT-JEAN - SAINT-NICOLAS (05260)**.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse avec le support du CSA du 4^{ème} Régiment de chasseurs de Gap (085-08 T).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

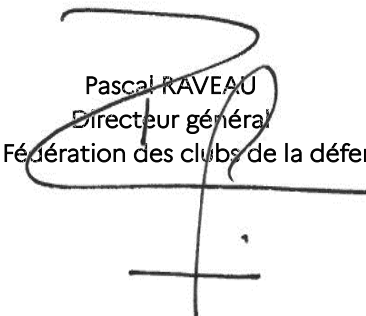
Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2024/2025, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au rassemblement est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Randonnée pédestre"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Randonnée pédestre"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité du club organisateur et support

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD
 du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD BCRM Toulon Atlas Base de vie Sainte-Anne BP 654 83800 TOULON Cedex 9</p> <p>✓ <u>Président de la ligue</u> : Bernard ADAM  : 06.81.04.27.27  : president.ligue08.fcd@gmail.com</p>	<p>Club sportif et artistique du 4^{ème} Régiment de Chasseurs (CSA 4^{ème} RCh - 085-08-T) Quartier Général Guillaume 05000 GAP</p> <p>➤ <u>Président de club support</u> : Romain LALLEMAND ➤ <u>Responsable de la section Randonnée du club</u> : Françoise LAUNAY  : 06 85 08 83 95  : launayfrancoisexavier@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national Randonnée pédestre de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional (CTSR) Randonnée pédestre de la ligue organisatrice
<p>Didier MERLINO  : 07 86 00 36 32  : didier.merlino83@orange.fr</p>	NÉANT
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Réfèrent Handisport de la ligue organisatrice
<p>Jean-Olivier BRÉNIÈRE  : 06.10.46.43.61  : jobreniere@orange.fr</p>	NÉANT

2. DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Le programme du séjour est détaillé en annexe 4.

Pour toutes questions relatives aux randonnées (parcours, niveaux de difficulté, ...), veuillez contacter Didier MERLINO, CTSN Randonnée pédestre (cf. coordonnées supra).

3 DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

NOTA : Si une équipe souhaite louer un véhicule civil, se référer à l'article 1 de l'annexe 2 du règlement technique cité en référence.

Le transport des participants et des encadrants, entre l'hébergement et les départs des randonnées, est assuré par des bus mis en place par la ligue organisatrice.

3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu **le vendredi 23 mai 2025 à partir de 16h00** à Association V.D.S.L. - Centre le Brudou - 20 route de Saint-Jean - 05260 Saint-Jean - Saint-Nicolas.

À cette occasion, ils doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2024/2025,
- pour chaque mineur, les autorisations parentales (cf. § 6.3.) par le responsable du club.

3.3. Hébergement et alimentation

3.3.1. Hébergement

Les participants sont logés à Association V.D.S.L. - Centre le Brudou - 20 route de Saint-Jean - 05260 Saint-Jean - Saint-Nicolas.

Le centre de vacances d'une piscine extérieure, non surveillée, qui pourra être ouverte sous réserve de bonnes conditions météorologiques

Chaque participant devra apporter ses affaires de toilette et une **serviette de toilette**.

3.3.2. Alimentation

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 23 mai jusqu'au petit-déjeuner du lundi 26 mai 2025.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu du rassemblement.

Les participants doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA**.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.4. Tenues/Équipements

Les équipements individuels obligatoires ainsi que les équipements recommandés en montagne, participant sont définis au §3.3. du règlement technique rappelé en référence.

3.5. Divers

Si la piscine est ouverte, prévoir un maillot de bain et une serviette de bain.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD
du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

La description précise des itinéraires est présentée la veille de chaque journée aux participants.

Les itinéraires sont reconnus la semaine précédant la manifestation.

Ils peuvent être adaptés, modifiés, en fonction des conditions météorologiques locales, de l'état physique du groupe, sur décision de l'animateur ou des organisateurs.

Les participants sont répartis en groupes en fonction :

- des difficultés du terrain,
- du dénivelé,
- de la distance à parcourir,
- de leur condition physique,
- de leur adaptation au milieu montagnard.

Chaque groupe (minimum 3) ou sous-groupe (maximum 6) est encadré par au moins 2 animateurs de randonnée pédestre dont l'un est titulaire du PSC1 ou équivalent.

Les animateurs ont en leur possession le matériel supplémentaire des encadrants défini au § 4.1.5 du règlement technique applicable.

Les animateurs ont reconnu les itinéraires qu'ils emprunteront.

5. DISTINCTIONS

Le rassemblement n'est pas une compétition et ne donne pas lieu à un classement avec remise de prix.

La ligue organisatrice peut prévoir la remise de souvenirs prévus au budget prévisionnel.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
 Sous la responsabilité des services de la FCD

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD
 du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 150 (137 compétiteurs (12 maximum par club) et accompagnateurs + 13 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes qui souhaitent être également randonneurs doivent s'acquitter des droits de participation.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (de + 16 à - 18 ans) ✓ 50 € par compétiteur/accompagnateur ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 5)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 18 avril 2025 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 8 jeunes de - 18 ans uniquement) • le chauffeur de car (<u>militaire ou civil</u>) • le CTSN et son suppléant • les organisateurs (<u>limités à 13</u>) ✓ 50 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u> 	<p>Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2024/2025 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>TOUS les accompagnateurs officiels doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 240 € par accompagnateur non officiel	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, a minima, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2024/2025.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (de + 16 à - 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (de + 16 à - 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 8 jeunes de -18 ans uniquement)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Chauffeur de car (<u>militaire ou civil</u>)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Randonnée pédestre (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Suppléant au conseiller technique sportif national Randonnée pédestre	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur (<u>limités à 13</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp. non off. hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

6.2. Remboursement des frais de déplacement

Cf. article 1 de l'annexe 2 du règlement technique rappelé en référence.

6.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. annexes 5-1 et 5-2 ci-jointes.

ANNEXE 4 DÉROULEMENT DU RASSEMBLEMENT ET DU SÉJOUR

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

➤ Mercredi 21 mai 2025

↳ Dans la journée : ✓ Reconnaissance des itinéraires, par les encadrants et le CTSN

↳ 18h00 : ✓ Hébergement au centre Le Brudou

➤ Jeudi 22 mai 2025

↳ Dans la journée : ✓ Reconnaissance des itinéraires, par les encadrants et le CTSN

↳ 14h00 à 18h00 : ✓ Arrivée des organisateurs et préparation de l'accueil des participants

➤ Vendredi 23 mai 2025

↳ Dans la journée : ✓ Reconnaissance des itinéraires, par les encadrants et le CTSN

↳ De 16h00 à 18h00 : ✓ Accueil des participants, formalités administratives et installation dans les chambres au Centre Le Brudou

↳ 19h00 : ✓ Présentation du rassemblement et des itinéraires du samedi. Inscriptions des participants

↳ 20h00 : ✓ Dîner

➤ Samedi 24 mai 2025

↳ À partir de 07h00 : ✓ Petit-déjeuner et perception des paniers repas pour le midi

↳ 08h00 : ✓ Départ des bus vers les circuits

↳ 19h00 : ✓ Présentation des itinéraires du dimanche. Inscriptions des participants

↳ 20h00 : ✓ Dîner

➤ Dimanche 25 mai 2025

↳ À partir de 07h00 : ✓ Petit-déjeuner et perception des paniers repas pour le midi

↳ 08h00 : ✓ Départ des bus vers les circuits

↳ 19h00 : ✓ Cérémonie de clôture

↳ 20h00 : ✓ Dîner de clôture

➤ Lundi 26 mai 2025

↳ De 07h00 à 09h00 : ✓ Petit-déjeuner

↳ Avant 10h00 : ✓ Départ des participants

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD
du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Enfant :

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: /____/____/____/____/ VILLE: _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Mobile: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Bureau: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant: _____

Né (e) le: ____/____/____/ (jj/mm/aaaa) à: _____

À participer à la compétition qui se déroulera à: _____

Du: ____/____/____/ Au: ____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant): ____/____/____/____/____/____/____/____/ clé: ____/

Mutuelle: _____

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

RASSEMBLEMENT NATIONAL de RANDONNÉE PÉDESTRE de la FCD
du 23 au 26 mai 2025 à Saint-Jean - Saint-Nicolas (Hautes-Alpes)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.